PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2024-566 – Taxation 2025*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 12 décembre 2024, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2024-566 – Taxation 2025.

Ce règlement vise à prévoir les sommes nécessaires et suffisantes pour régler les dépenses de la municipalité pour l'exercice financier 2025 en décrétant les taxes et tarifs applicables aux contribuables de la municipalité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 13 décembre 2024.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier

Certificat de publication relatif au Règlement *2024-566 – Taxation 2025*

Je, soussignée, Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié et affiché conformément à la loi, au bureau municipal situé 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley, au 50 de la Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley et sur le site internet de la municipalité à compter du 13 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 décembre 2024.

MARC MARIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL